

# De nouvelles actions pour l'habitat

## Le Programme «Habiter Mieux»

La loi de transition énergétique de 2015 a fixé un objectif de rénovation de 500 000 logements par an à compter de 2017. Parmi les nombreuses mesures mises en œuvre, l'ANAH, Agence Nationale de l'Habitat, a décidé la poursuite de son programme Habiter Mieux.

Ce programme vise à accompagner les foyers modestes en situation de précarité énergétique. Pour améliorer l'efficacité de ce programme, la CCHPB s'engage auprès de l'Etat au niveau local. Elle a ainsi contractualisé avec le CALM, le Centre d'Amélioration du Logement de la Moselle.

- Un interlocuteur dédié localement pourra vous aider à monter le dossier et en premier lieu de savoir si vous êtes éligible au dispositif
- La mise en place de 2 permanences mensuelles (1 à Boulay le 1<sup>er</sup> mardi de chaque mois, 1 à Falck le 3<sup>ème</sup> mardi de chaque mois) animées par des professionnels du CALM
- Aides financières supplémentaires, car la CCHPB s'est engagée à verser 500 euros en complément des aides de l'ANAH pour chaque dossier où des travaux sont réalisés.

- ▶ **Découvrir le dispositif «habiter mieux» :**  
<http://renovation-info-service.gouv.fr/le-programme-habiter-mieux>
- ▶ **Contactez le CALM : 03 87 75 32 23**  
[www.calm-logement.fr](http://www.calm-logement.fr)

**Cette année, la CC de la Houve et du Pays Boulageois a initié deux nouvelles actions dans le domaine de l'habitat et du logement avec un objectif : améliorer la qualité de nos logements tout en venant en aide aux plus fragiles.**



## Adhésion à l'Agence Locale pour le Climat du Pays Messin (ALEC)

En parallèle du dispositif Habiter Mieux, les élus ont également décidé d'adhérer à l'ALEC.

L'ALEC porte conseil à tous les porteurs de projet (collectivités, entreprises, habitants...) dans le domaine de la rénovation énergétique des logements.

L'ALEC va donc reprendre l'animation de l'Espace Info Energie (permanences mensuelles sur le territoire) dont les missions sont :

- > Un conseil gratuit et impartial sur les travaux et aides financières mobilisables
- > Une information plus approfondie sur rendez-vous
- > Un bilan thermique simplifié de votre logement
- > L'accès à une documentation pratique et l'orientation vers les certifications de qualité pour les entreprises choisies pour les travaux. En complément, des animations territoriales sont prévues. Toutes ces actions sont le socle de la plate-forme de rénovation énergétique mise en place par l'ALEC et la CCHPB

- ▶ **En savoir plus :** <http://www.alec-paysmessin.fr> / 03 87 50 82 21

